

Afin d'évaluer la pertinence du test au regard du dossier de la patiente, nous invitons le prescripteur à prendre contact avec la Division Internationale d'Eurofins Biomnis au +33 4 72 80 23 85 ou par email à international@biomnis.com

PRESCRIPTEUR

Nom : Prénom :
Adresse :
CP : Ville :
Pays : Email :
Tél. : Fax :

Cachet
du prescripteur

Réservé
Laboratoire Eurofins Biomnis
Etiquette code-barre

PATIENTE

Nom de naissance : Adresse :
Nom d'usage :
Prénom : CP : Ville :
Date de naissance : J J M M A A A A Pays :
Tél. :

RENSEIGNEMENTS CLINIQUES

Terme actuel de la grossesse : SA (min 12 SA) Date prévue de l'accouchement : J J M M A A A
Grossesse : monofœtale gémellaire (préciser) : BCBA MCBA MCMA
Fécondation *in vitro* : NON OUI Date d'implantation : J J M M A A A
Poids avant la grossesse : kg Taille : cm

La copie du compte-rendu de l'échographie
est en pièce jointe : NON OUI

**Si non, je confirme qu'il n'y a pas
de signe d'appel échographique**

Signature du prescripteur :

ANTÉCÉDENTS

Gestité : Parité : Fausses couches :
Grossesse précédente avec anomalie chromosomique :
Antécédents familiaux ou personnels de maladie génétique (préciser) :

INDICATIONS

Risque \geq à 1/1000 par les MSM, quelle que soit la stratégie utilisée (combinée du 1^{er} trimestre, 2^{ème} trimestre intégrant ou non la mesure de la CN au 1^{er} trimestre) : Préciser et joindre la copie du résultat pour :

T13 = 1/ T18 = 1/ T21 = 1/

- Age maternel \geq 38 ans pour les patientes n'ayant pas pu bénéficier du dépistage par les MSM
 Parents porteurs d'une translocation Robertsonienne impliquant un chromosome 13 ou 21 - joindre la copie du résultat
 MSM non fiables (grossesses gémellaires, marqueurs sériques hors bornes)
 Antécédent de grossesse avec aneuploïdie fœtale - joindre la copie du résultat
 Autre (préciser) :

Signature du prescripteur :

OPTIONS SUPPLÉMENTAIRES* (VOIR PAGE 2)

Détermination du sexe fœtal : OUI NON
Détection des aneuploïdies des chromosomes sexuels^[1] : OUI NON

[1] Il existe peu de données disponibles sur les aneuploïdies des chromosomes sexuels (Monosomie X, XXX, XXY, XYY) ce qui empêche de fournir des informations plus détaillées.

RENSEIGNEMENTS CLINIQUES

Ce test nécessite un kit de prélèvement spécifique qui vous est transmis sur demande.

Merci de prendre contact avec la Division Internationale au +33 4 72 80 23 85 ou par email à international@biomnis.com pour recevoir le kit et organiser l'acheminement de l'échantillon au Laboratoire Eurofins Biomnis.

Prélèvement réalisé le : J J M M A A à h min



Important

Avant d'envoyer le prélèvement au laboratoire Eurofins Biomnis, merci de bien vérifier que vous transmettez les documents ci-joints :

- La prescription médicale
- Le bon de demande d'examen dûment renseigné
- L'attestation spécifique d'information et consentement éclairé, cosignée par la patiente et le prescripteur
- Une copie du compte-rendu de l'échographie du 1^{er} trimestre (ou la confirmation de l'absence de signes d'appels échographiques à signer en page 1 du bon de demande)
- Les documents indiqués dans le bon de demande, selon l'indication

*** Bonnes pratiques du laboratoire Eurofins Biomnis (basées sur les recommandations de l'ACMG [American College of Medical Genetics and Genomics]) :**

- Informer toutes les femmes enceintes, dans le cadre d'une consultation génétique avant prescription du test DPNI, de la disponibilité et de la possibilité de détecter d'éventuelles aneuploïdies des chromosomes sexuels.
- Les prescripteurs doivent s'efforcer de dissuader les patientes d'opter pour un dépistage d'aneuploïdie des chromosomes sexuels dans le seul but d'identifier le sexe fœtal en l'absence d'indication clinique pour déterminer cette information.
- Informer les patientes sur les performances du test notamment des risques accrus de découverte de résultats faux-positifs lors des aneuploïdies des chromosomes sexuels dans le cadre d'une consultation génétique avant test. Les patientes doivent également être informées du fait que les résultats de ces découvertes, après confirmation, risquent de donner lieu à un pronostic variable (par exemple, syndrome de Turner) avant d'accepter de se soumettre au dépistage d'aneuploïdies des chromosomes sexuels.
- Aiguiller les patients vers un professionnel de la génétique qualifié lorsqu'un risque accru d'aneuploïdie des chromosomes sexuels est signalé après un test DPNI.
- Proposer d'effectuer un test diagnostique lorsqu'un résultat de test positif est obtenu après un dépistage d'aneuploïdies des chromosomes sexuels.
- Communiquer des informations et des documents précis, libres, éclairés et à jour, d'un niveau de compréhension approprié, lorsqu'un fœtus est diagnostiqué atteint d'une aneuploïdie des chromosomes sexuels en vue d'informer les futurs parents au sujet de cette affection spécifique. Ces documents doivent expliquer clairement les implications médicales et psychosociales de ce diagnostic.